

07 avril 2026

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3709](#), le ministre des Affaires intérieures explique que le Luxembourg a temporairement suspendu le traitement des demandes d'asile des ressortissants syriens après la chute du régime d'Assad en décembre 2024, en raison de l'incertitude concernant la situation en Syrie. Cela a contribué à une augmentation des délais de traitement, qui ont dépassé en moyenne 13 mois en 2024 - 2025, avec une forte hausse pour les Syriens en 2024. Début 2026, 550 demandeurs syriens sont toujours en attente d'une décision, dont 267 depuis plus de 21 mois. Le gouvernement a repris le traitement des dossiers, renforcé les effectifs et amélioré les outils numériques, et vise à résorber du « backlog » d'ici l'automne 2026, bien que les délais restent incertains.
- Le 30 mars, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un guide « [Practical Guide on Subsequent Applications](#) » destiné à soutenir les États membres dans l'évaluation des demandes ultérieures, en fournissant des orientations sur les processus d'enregistrement et d'examen, ainsi que sur les règles procédurales spécifiques.
- Le 7 avril, [le Collectif Réfugiés Luxembourg \(LFR\) a publié un communiqué](#) exprimant ses préoccupations concernant le projet de loi n°8684, qui vise à transposer le Pacte européen sur la migration et l'asile dans le droit luxembourgeois. Le collectif estime que ce texte introduit une approche plus restrictive de la politique migratoire, notamment à travers des procédures accélérées, une extension de la rétention et un renforcement des mesures de contrôle, ce qui pourrait avoir des conséquences sur l'accès à la protection internationale et les garanties procédurales. Il souligne également des inquiétudes quant au respect des droits fondamentaux, en particulier en matière de vie privée, de droit au recours effectif et de protection des personnes vulnérables, dont les mineurs.

## Chiffre de la semaine: 71.7%

La première partie de l'étude LUXTALENT intitulée « [Attraction et rétention des talents au Luxembourg](#) » vient d'être publiée. Réalisée par le LISER à la demande du ministère de l'Économie, cette étude s'inscrit dans les travaux du Haut Comité pour l'attraction, la rétention et le développement des talents, présidé par le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

La rétention des talents étrangers reste un enjeu majeur. Parmi les nouveaux entrants, immigrés ou non-résidents, arrivés sur le marché du travail luxembourgeois en 2002, seuls trois sur dix sont encore affiliés au système de sécurité sociale en 2025. À l'inverse, parmi ceux entrés en 2024, 71,7 % occupent toujours un emploi en 2025. Par ailleurs, la part des entrants immigrés quittant le système de sécurité sociale dans les douze mois a nettement reculé : elle est passée de 24 % pour la cohorte de 2002 à 11,3 % pour celle de 2024.

Source : [Le gouvernement Luxembourgeois](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email : [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en)